

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V 9 Vœu relatif à l'hébergement d'urgence.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

En réponse au vœu déposé par Nicolas Bonnet-Oulaldj, Danièle Premel et les élu.e.s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à la promesse non tenue du gouvernement qu'il n'y ait plus personne à la rue fin 2017 et au vœu déposé par David Belliard, Marie Atallah et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP) relatif à la mobilisation du patrimoine public pour répondre à l'urgence sociale,

Considérant que le Président de la République avait souhaité en juillet 2017 qu'il n'y ait « d'ici la fin de l'année » « plus personne dans les rues, dans les bois »,

Considérant que cet objectif est loin d'avoir été atteint,

Considérant qu'en effet le Samu social de Paris est toujours saturé et que seulement 30% des appels au 115 peuvent aboutir à une mise à l'abri,

Considérant que si la prise en charge des familles et des femmes isolées a pu être récemment améliorée, un grand nombre d'hommes isolés semblent rester sans solution d'hébergement,

Considérant que du jeudi 15 au vendredi 16 février, de 20 heures à 1 heure du matin, la Nuit de la solidarité aura pour objectif de comptabiliser de manière anonyme le nombre de personnes sans-abri dans la capitale ;

Considérant que cette opération a pour visée d'adapter l'offre d'hébergement et de répondre aux besoins des plus démunis ;

Considérant que la Ville de Paris dispose de plus de 3 places d'hébergement pour 1000 habitants contre environ 1 pour 1000 dans le reste de l'Ile de France,

Considérant que, loin de s'en satisfaire, la Ville de Paris mobilise tout son patrimoine intercalaire pour y faire de l'hébergement d'urgence, dès que le bâtiment ou le terrain s'y prête,

Considérant que la Ville a proposé à l'Etat des sites mobilisables, qu'il a parfois refusé,

Considérant que la Ville a proposé au gouvernement des sites, et est parfois restée sans réponse,

Considérant que l'Etat ne transmet pas à la Ville d'information sur son patrimoine parisien vacant,

Sur proposition de l'exécutif, en réponse au vœu déposé par Nicolas Bonnet-Oulaldj, Danièle Premel et les élu.e.s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à la promesse non tenue du gouvernement qu'il n'y ait plus personne à la rue fin 2017 et au vœu déposé par David Belliard, Marie Atallah et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP) relatif à la mobilisation du patrimoine public pour répondre à l'urgence sociale,

émet le vœu :

- Que soit présenté en 5^e commission un bilan du nombre de places d'hébergement mobilisées sur le patrimoine de la Ville de Paris ou grâce à son action ;
- Que la Ville de Paris poursuive son action volontariste et continue de proposer la mise à disposition de l'Etat de terrains et bâtiments, sur son patrimoine ou celui des bailleurs sociaux, dès qu'ils sont disponibles ;
- Que la Ville de Paris invite l'Etat à la rejoindre dans cette démarche de signalement concernant son propre patrimoine ;
- Que la Ville de Paris maintienne son attitude constructive vis-à-vis de l'Etat, poursuivant parallèlement sa volonté de rééquilibrage territorial des structures d'hébergement, en particulier dans l'ouest parisiens.
- Que l'Etat se donne les moyens de ne plus laisser des personnes dormir dehors faute de places disponibles en centres d'hébergement ;
- Qu'en particulier, l'Etat, dans la future loi « évolution du logement et aménagement numérique » (ELAN) prévoie de renforcer l'effort dans l'ensemble des communes en zone tendue pour la réalisation de places d'hébergement, en imposant la création de 3 places pour 1000 habitants (au lieu de 1 actuellement) d'ici 2025.